

**Régime d'épargne-retraite collectif Option Plus**  
**Lettre d'engagement**  
**visant à transférer des fonds enregistrés à L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**

Titulaire de la police \_\_\_\_\_ Police n° \_\_\_\_\_  
 Rentier \_\_\_\_\_ Certificat n° \_\_\_\_\_

En échange du transfert des fonds enregistrés à L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, il est demandé par la présente que les fonds soient déposés dans le compte à intérêt garanti pour la(les) période(s) et le(les) taux d'intérêt indiqués ci-dessous:

1 an, taux d'intérêt _____ %* - _____	dépôt prévu _____	\$ _____
2 ans, taux d'intérêt _____ %* - _____	dépôt prévu _____	\$ _____
3 ans, taux d'intérêt _____ %* - _____	dépôt prévu _____	\$ _____
4 ans, taux d'intérêt _____ %* - _____	dépôt prévu _____	\$ _____
5 ans, taux d'intérêt _____ %* - _____	dépôt prévu _____	\$ _____
10 ans, taux d'intérêt _____ %* - _____	dépôt prévu _____	\$ _____

\*Fourni par le bureau local du L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.  
 Les formulaires nécessaires au transfert de ces sommes ont été remplis.

Compagnie cédante	Estimation des sommes à transférer
_____	\$ _____
_____	\$ _____
_____	\$ _____

Il est entendu et convenu que:

1. L'engagement à transférer des fonds à L'EMPIRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE est irrévocable et le transfert de ces fonds est irréversible.
2. La lettre d'engagement doit parvenir au siège social de L'EMPIRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ou à l'un de ses centres régionaux dans les trois jours ouvrables de la date de la tarification précitée ou pendant que le taux d'intérêt ci-dessus est en vigueur.
3. Si les sommes effectivement transférées sont d'au moins 10 000\$, mais sont inférieures ou égales à l'estimation susmentionnée, les engagements aux termes de cette lettre demeurent en vigueur. Si les sommes effectivement transférées sont supérieures à l'estimation susmentionnée, le taux d'intérêt sera le taux garanti dans cette lettre, ou le moins élevé des taux suivants:
  - a) 110% de l'estimation des sommes à transférer, ou
  - b) l'estimation des sommes à transférer plus 10 000\$.
 Le taux utilisé sur l'excédent sera celui en vigueur à la date de réception des sommes transférées.
4. Si le transfert est reçu dans les 45 jours qui suivent la réception de la présente, les engagements aux termes de celle-ci demeurent en vigueur. Si le transfert est reçu plus de 45 jours après la date de la présente, le taux d'intérêt sera:
  - a) le taux garanti dans cette lettre, ou
  - b) le taux en vigueur à la date à laquelle le transfert est reçu, si ce taux est moins élevé.

Fait à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature du témoin

\_\_\_\_\_  
Signature du rentier